



ECOLE DES AVOCATS | CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS

Madame Catherine CHEVALLIER
 SELUARL CHEVALLIER
 2, rue Antoine GADAUD
 24000 PERIGUEUX

BORDEAUX, le 13 février 2017

FORMATION CONTINUE 2017

N/Réf. : NF inscription@crfpa-alienor.com

Confirmation inscription

Madame,

Nous vous confirmons votre inscription aux formations suivantes :

72605BOR EDA ALIENOR- 18/20 RUE DU MARECHAL JOFFRE - 33000 BORDEAUX	180 €	16/03/2017 09:30 16/03/2017 17:00 6 h	(Droit du travail) Les fondamentaux du droit du travail : Les clefs et féflexes pour bien démarrer - 1/2
72606BOR EDA ALIENOR- 18/20 RUE DU MARECHAL JOFFRE - 33000 BORDEAUX	180 €	30/03/2017 09:30 30/03/2017 17:00 6 h	(Droit du travail) Les fondamentaux du droit du travail : Les clefs et réflexes pour bien démarrer - 2/2
72104VIZBER ORDRE DES AVOCATS - MAISON DE L'AVOCAT - 13 Boulevard Victor Hugo- 24100 BERGERAC	90 €	11/04/2017 10:00 11/04/2017 13:00 3 h	(Droit de la santé) Responsabilité pénale et responsabilité médicale : quelles infractions ?
70704BOR EDA ALIENOR- 18/20 RUE DU MARECHAL JOFFRE - 33000 BORDEAUX	90 €	05/05/2017 14:00 05/05/2017 17:00 3 h	(Droit du dommage corporel) Spécificité et indemnisation du dommage corporel par les juridictions administratives
70705VIZBER ORDRE DES AVOCATS - MAISON DE L'AVOCAT - 13 Boulevard Victor Hugo- 24100 BERGERAC	90 €	12/05/2017 14:00 12/05/2017 17:00 3 h	(Droit du dommage corporel) Actualité jurisprudentielle et législative du dommage corporel
72102VIZBER ORDRE DES AVOCATS - MAISON DE L'AVOCAT - 13 Boulevard Victor Hugo- 24100 BERGERAC	90 €	15/06/2017 14:00 15/06/2017 17:00 3 h	(Droit de la santé) Le point sur la responsabilité du fait des traitements et des dispositifs médicaux


ECOLE DES AVOCATS | CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS

70301VIZBER ORDRE DES AVOCATS - MAISON DE L'AVOCAT - 13 Boulevard Victor Hugo- 24100 BERGERAC	180 €	27/06/2017 09:30 27/06/2017 17:00 6 h	(Droit assurances) Actualité législative et jurisprudentielle en droit des assurances
70706VIZBER ORDRE DES AVOCATS - MAISON DE L'AVOCAT - 13 Boulevard Victor Hugo- 24100 BERGERAC	90 €	29/06/2017 10:00 29/06/2017 13:00 2 h	(Droit du dommage corporel) La faute inexcusable de l'employeur : reconnaissance et indemnisation de la victime

Nous vous rappelons que toute annulation doit être faite au plus tard 72 heures ouvrées avant la formation.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Vous remerciant de votre compréhension, nous restons à votre entière disposition.

Nous vous prions de croire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Natacha FOLIGUET
Service Inscriptions – Formation Continue